

GroupesOS
Seniors Reconnu d'utilité publique

Relevons le défi du grand âge !

Plaidoyer





« Nous anticipons les défis de demain en bâtissant un modèle d'accompagnement innovant fondé sur une expertise qui profite à plus de 5 000 seniors aujourd'hui. »

Le GROUPE SOS est la **première entreprise sociale européenne**. Avec 18 000 salariés, 950 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 550 établissements et services, le GROUPE SOS est présent dans 44 pays et agit au sein de 8 secteurs d'activités : jeunesse, emploi, solidarités, santé, seniors, culture, transition écologique et action internationale. Acteur associatif privé, **le GROUPE SOS n'a pas d'actionnaire, l'ensemble de ses résultats sont réinvestis dans ses activités au service de l'intérêt général pour développer des solutions innovantes, accessibles à tous.**

GROUPE SOS Seniors est l'acteur de la prise en charge des personnes âgées accompagnées par le GROUPE SOS. Nous proposons des services d'excellence pour tous en assurant une mixité d'accueil dans nos établissements. Fort d'une expérience en France et à l'international, nous comptons **68 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 5 services de soins à domicile, 8 services de portage de repas, 4 résidences autonomie, 4 résidences services, 4 services d'accompagnement des seniors à domicile Seniors Connect et 2 associations de cohabitation intergénérationnelle.** Nous accompagnons plus de **5 000 seniors.**

La performance de notre modèle économique nous a permis, en tant qu'entrepreneur social, d'innover dans nos structures au service des personnes âgées. Ainsi, « Silver Fourchette » redonne le goût du bien manger, « Seniors Connect » simplifie la vie des seniors à domicile et de leurs familles, « Mon EHPAD et moi » valorise le travail quotidien de tous les accompagnants.

Maryse Duval

Directrice Générale GROUPE SOS Seniors

[@MaryseDUVAL_pro](#)
[in](#) Maryse Duval

POURQUOI CE PLAIDOYER ?

Nous vivons plus longtemps, en meilleure santé, et on ne peut que s'en réjouir. Mais l'évolution démographique pose de nombreux défis auxquels il est urgent de répondre.

Aujourd'hui 2,1 millions de Français sont âgés de 85 ans et plus, en 2050 ils seront 4,2 millions et le nombre de personnes dépendantes aura doublé. On comptera à peine plus d'un actif pour un retraité contre presque deux actifs pour un retraité aujourd'hui.

Le défi démographique ne se résume pas à un équilibre macro-économique, il s'agit de bâtir ensemble un modèle pour que tout le monde puisse **bien vieillir.**

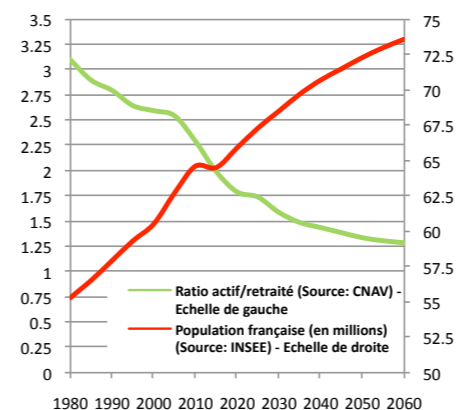
Une personne est considérée comme dépendante si elle a besoin d'aide pour accomplir certains actes de la vie quotidienne ou d'une surveillance régulière: elle pourra soit bénéficier d'une aide et de soins à domicile ou soit rejoindre un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Concernant l'offre d'hébergement plusieurs solutions existent souvent inadaptes : des EHPAD publics et privés non lucratifs aux tarifs administrés dans lesquels l'ouverture de places est contrainte par la dépense publique; des EHPAD privés commerciaux qui se multiplient, mais qui restent peu accessibles du fait de leurs tarifs trop élevés. Or la différence de tarifs pratiqués n'est pas synonyme d'une meilleure offre hôtelière et de soins, elle s'explique par des logiques économiques.

En ne pouvant correctement accompagner nos aînés, **les EHPAD souffrent d'une mauvaise image** du fait des nombreux dysfonctionnements relayés dans la presse : les conditions de travail sont difficiles, le nombre de résidents augmente et les financements ne permettent pas de répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées, par ailleurs de plus en plus nombreuses.

Quant à l'aide à domicile, plébiscitée par les seniors, elle parvient à durablement prolonger l'autonomie. Mais si vieillir chez soi est une des principales préoccupations des personnes âgées, trop se voient pourtant dans l'obligation de quitter leur domicile car elles ne peuvent bénéficier chez elles d'une offre couvrant l'ensemble de leurs besoins. En effet, la filière n'est pas assez structurée : acteurs et professionnels de santé multiples, offre complexe voire illisible, démarches administratives nombreuses, absence de guichet unique...

Évolutions de la répartition population active-retraités et évolution de la population française totale



Il est temps de construire un accompagnement global, d'offrir des moyens adaptés à tous les besoins !

NOS PROPOSITIONS

1 Promouvoir un modèle économique juste et innovant : le surloyer solidaire

L'accès à un EHPAD ne doit pas être conditionné par le niveau de revenu. Un égal accès à tous doit donc être garanti, en tenant compte des capacités contributives de chacun. Si la solidarité est au cœur de notre modèle social, elle doit alors s'exprimer tant entre les générations, qu'au sein d'une même génération.

2 Garantir une réelle politique nutritionnelle, des activités physiques, culturelles et sociales adaptées et des innovations technologiques accessibles.

Le droit à une prise en charge de qualité doit également se traduire par des soins personnalisés, une alimentation saine et variée et un accompagnement résolument tourné vers le bien-être.

3 Faire de chaque établissement une plateforme de services destinée à la vie de tout son territoire

Enfin, favoriser la qualité de vie à domicile suppose de révolutionner nos pratiques et faire de tous les EHPAD une véritable plateforme de proximité pour les usagers, les aidants et les professionnels du bien vieillir.

1/ UN MODÈLE ÉCONOMIQUE JUSTE ET INNOVANT : LE SURLOYER SOLIDAIRE

Résider en EHPAD, c'est le quotidien d'un demi-million de personnes en France aujourd'hui, avec un tarif médian de 1949€ par mois (2016). Ce tarif dépend du statut juridique des EHPAD et de leur localisation géographique et peut ainsi significativement varier. Le tarif médian est en moyenne plus élevé dans les EHPAD commerciaux (82€/jour), ouverts récemment et implantés en ville, que dans les EHPAD publics (55€) et privés non lucratifs (60€).

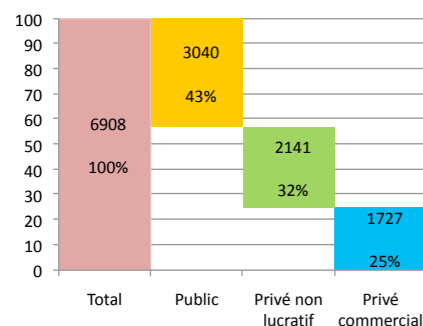
Le tarif comprend principalement le **tarif hébergement** qui recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'hôtellerie, de restauration, d'entretien et d'animation. **Fixé par le Conseil départemental** pour les établissements habilités, ce tarif est à la charge de la personne hébergée avec des possibilités d'aides départementales sous condition de ressources : c'est l'aide sociale à l'hébergement (ASH).*

Les contraintes des établissements à vocation sociale

Le Conseil départemental finance l'aide sociale permettant de s'acquitter du tarif hébergement, il est alors naturellement incité à plafonner les tarifs pour alléger le coût des dépenses consacrées à l'aide. Les EHPAD habilités à l'ASH voient donc leur niveau de ressources stagner par rapport à l'évolution naturelle des dépenses (inflation, revalorisation des salaires...) et les besoins incontournables d'investissement.

Ces difficultés sont d'autant plus regrettables que ces établissements ont vocation à accueillir les personnes âgées les plus précaires ! Cette pression financière se reporte sur tous les gestionnaires d'EHPAD qui sont alors contraints de réorganiser leurs services, voire quand ils le peuvent, de demander une dés-habilitation de l'ASH pour pratiquer des tarifs libres.

Répartition des 6 908 EHPAD de France, selon statut (source : CNSA, nov. 2017)

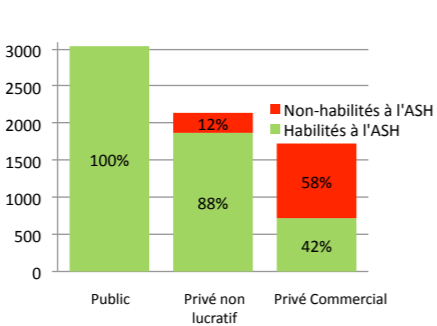


Une aide à l'hébergement inadaptée aux capacités de chacun

De plus, l'ASH n'est pas progressive. Une personne âgée qui n'est pas éligible à l'ASH mais qui dispose d'une faible pension de retraite devra s'acquitter du même tarif hébergement que les personnes âgées les plus aisées.

Des tarifs de plus en plus élevés et des pratiques commerciales excluantes **nuisent à l'accessibilité et à la mixité sociale**. Le gel des dépenses publiques et une perte de la vocation sociale **nuisent à la qualité de la prise en charge**. Pour arrêter cette dérive et permettre à tous nos aînés d'être accompagnés dans leur perte d'autonomie quels que soient leurs revenus, nous proposons **un modèle économique innovant et juste qui s'applique à tous : le surloyer solidaire**.

Habilitation à l'ASH des établissements, selon le statut (source : CNSA, nov. 2017)



Une ambition : rendre l'EHPAD accessible à tous

Le surloyer solidaire permet à chaque résident de financer son hébergement en fonction de ses moyens, pour une qualité de service identique. Quand les résidents sont éligibles à l'ASH, ils sont financés par le Conseil départemental. Ils s'acquittent sinon d'un tarif en cohérence avec leurs capacités financières, grâce à un supplément compris entre 2€ et 9€/jour. C'est la différence entre le tarif de base et le tarif acquitté qui constitue le surloyer solidaire.

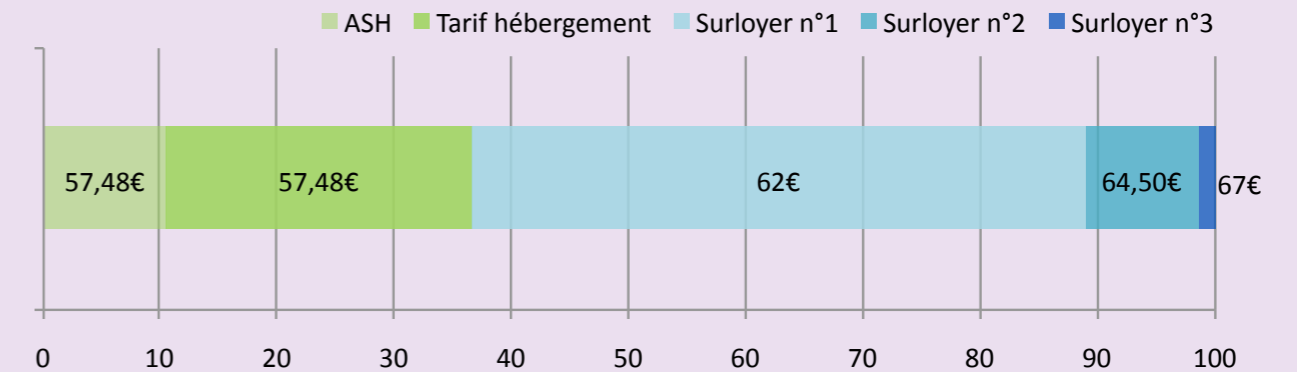
1 C'est un surloyer car il est défini en fonction des capacités de chacun. Il est solidaire car il participe au financement d'une offre d'hébergement qui profite à tous, quel que soit ses revenus.



EXEMPLE

La tarification au sein d'un de nos EHPAD en Moselle

Cet établissement de 65 lits accueille 10,5% de résidents bénéficiant de l'ASH et 63,5% de résidents s'acquittant du surloyer solidaire. Le reste des résidents ayant intégré l'EHPAD avant la mise en place du surloyer solidaire s'acquittent du tarif hébergement «classique».



Le tarif correspondant au surloyer solidaire de niveau 1 concerne 52,5% de nos résidents, soit les résidents les plus modestes mais non éligibles à l'ASH. **Grâce à la mise en place du surloyer solidaire, ces résidents s'acquittent d'une dépense de 5€ de moins par jour que les résidents les plus aisés.**

Le complément annuel de ressources ainsi dégagé s'est élevé à 65 185€ en 2017, ce qui a permis à cet EHPAD de :

- Renforcer la prise en charge de ses résidents : un agent à mi-temps a été embauché.
- Améliorer leur cadre de vie et la qualité de vie au travail des professionnels : la signalétique a été complètement refaite, permettant aux résidents souffrant d'Alzheimer de mieux se repérer au quotidien grâce à un jeu de couleurs ; un jukebox a été installé ; les fenêtres et les volets de toutes les chambres ont été remplacés pour une meilleure isolation.

1 La solidarité des résidents permet de rendre leur quotidien plus agréable et de faciliter le vivre ensemble.

C'est pourquoi nous défendons la possibilité d'étendre le surloyer solidaire pour proposer des services de qualité à l'ensemble des personnes âgées.

Permettre d'étendre le surloyer solidaire aux EHPAD publics et à ceux volontaires du secteur associatif, c'est leur accorder des recettes complémentaires aux financements publics et ainsi assurer une meilleure prise en charge de nos seniors.



NOTRE ACTION

GROUPE SOS Seniors est à l'initiative du surloyer solidaire. Ce dispositif a fait ses preuves **depuis 2015** et nous a permis d'accueillir des personnes issues de tous les milieux sociaux et de proposer une offre de qualité identique et adaptée à chaque besoin.

Mettre en place cette tarification n'est pas automatique, elle nécessite la signature d'une convention d'aide sociale avec le département. Nous avons réussi à mettre en place ce dispositif dans **68% de nos établissements**.

Notre surloyer solidaire a inspiré d'autres gestionnaires d'EHPAD au sein des 3 départements qui ont fait le choix de le rendre possible. Ce modèle de tarification est actuellement à l'étude par 3 nouveaux conseils départementaux qui envisagent aussi de mettre en place le surloyer solidaire dans leurs territoires.

2/ DES SERVICES DE QUALITÉ

Si la durée moyenne de séjour est aujourd'hui de 22 mois, l'EHPAD est avant tout un lieu de vie. Chaque établissement doit pouvoir être en mesure d'offrir à tous ses résidents de réels services de qualité.

Non pas une prise en charge indifférenciée mais un accompagnement qui se fait selon les besoins et envies de chacun, pour améliorer la vie au quotidien.

Nous défendons des services adaptés qui répondent aux enjeux nutritionnels, à la pratique d'activités et aux parcours de soins des seniors.

Lutter contre la dénutrition en EHPAD

Alors que la dénutrition touche 25% des plus de 70 ans, près de 50% des personnes vivant en EHPAD sont dénutries*. Pourtant lutter contre la dénutrition, c'est prévenir le syndrome de fragilité chez les personnes âgées et favoriser l'autonomie et la qualité de vie et l'efficacité de soins délivrés. Pour leur permettre de proposer une pratique alimentaire adaptée et faire de chaque repas un moment de plaisir, la sensibilisation de chaque établissement aux bonnes pratiques et la valorisation du métier d'avenir de restaurateur d'EHPAD auprès des jeunes sont essentielles.

1 Nous suggérons d'établir une charte nationale sur la nutrition adaptée à destination de tous les restaurateurs d'EHPAD.

NOTRE ACTION

GROUPE SOS Seniors a lancé en 2014 le projet **Silver Fourchette**, un programme national de sensibilisation visant à promouvoir une alimentation Santé & Plaisir pour tous les seniors. Pour l'édition 2017, près de 39 conférences et 54 ateliers de cuisine ont été organisés dans 14 départements et ont permis de sensibiliser 30 000 personnes aux enjeux de la nutrition. Actuellement, plus de 300 EHPAD présents dans 176 villes partenaires et 1 200 jeunes en formation professionnelle participent au concours de gastronomie qui récompensera le meilleur restaurateur d'EHPAD de France en juin 2018.

Pratiquer des activités physiques, culturelles et sociales adaptées

La pratique d'une activité physique adaptée participe à la prise en charge globale de la dépendance et constitue un moyen de prévenir les chutes, première cause d'accidents des personnes âgées, et de maintenir l'autonomie.

La pratique d'activités artistiques et sociales contribue au bon déroulement de la vie collective et à la satisfaction des aspirations individuelles des seniors.

1 Nous incitons les établissements à accueillir et proposer des animations et activités de qualité qui permettent aux seniors de mieux vivre au quotidien.

NOTRE ACTION

Nos établissements offrent à leurs résidents des **animations** qui permettent la stimulation cognitive (atelier mémoire, lecture, écriture, zoothérapie) et la pratique d'activités sociales (chant, jeux de société, atelier cuisine...).

L'association « Siel Bleu » propose à tous nos résidents des **ateliers quotidiens de pratique d'activité physique adaptée** au sein de nos établissements.

En effet, il a été démontré que la pratique régulière d'une activité physique adaptée chez les 60 ans et plus réduirait de 20% le nombre de fractures et de 30% le nombre de cas de diabète, ce qui représenterait une économie de prise en charge de 15Md€ en 3 ans pour la Sécurité sociale (Etude McKinsey pour Ashoka, 2012).

Téléexpertise et télémedecine pour sécuriser les parcours de soins

Les moments de transition, du domicile à l'EHPAD, de l'EHPAD à l'hôpital, sont des moments difficiles pour les personnes âgées. Pour les rendre moins pénibles, la mise en place dans les EHPAD d'espaces dédiés à la télé expertise et à la télémedecine pourrait participer à sécuriser les parcours de soins, éviter les actes inutiles et alléger les déplacements, source d'anxiété pour les personnes âgées et leurs aidants.

1 Nous souhaiterions que les établissements soient équipés de services de télé expertise et de télémedecine pour faciliter la prise en soin et protéger les personnes âgées.

NOTRE ACTION

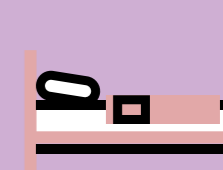
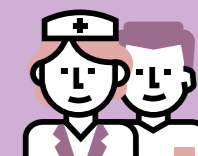
Chacun de nos établissements sont des « **living lab** » qui accueillent des **expertises extérieures** car nos seniors doivent avoir droit à ce qui se fait de mieux, **directement sur place**. Nous avons, par exemple, mis en place des sols connectés développés par Gerflor permettant de détecter les chutes de personnes.

Nous équipons nos EHPAD d'espaces de **télé expertise et de télémedecine**.



NOTRE ACTION

Pour assurer les meilleurs services possibles pour tous et interroger nos modalités d'accompagnement et nos offres d'activité, nous réalisons chaque année au sein de nos structures des **audits internes** afin d'aider le Chef d'établissement à construire et adapter son plan d'action qualité. Par ailleurs, des **enquêtes de satisfaction des usagers** sont également menées annuellement pour une remise en question constante de nos pratiques, l'amélioration continue de nos services dans l'objectif de proposer une prise en soins personnalisée et qualitative.



1 Nous voulons que tous les seniors puissent avoir droit à de réels services de qualité, soit à une prise en charge adaptée à leurs besoins et un hébergement de qualité.



3/ « L'EHPAD DE DEMAIN », UNE PLATEFORME RAYONNANT SUR SON TERRITOIRE

En 2060, un tiers de la population sera âgé de plus de 60 ans contre seulement un quart aujourd'hui. Parmi ces personnes, la moitié aura 75 ans ou plus.*
Anticiper les évolutions démographiques de demain, c'est investir dans les innovations au service du bien vieillir dès aujourd'hui.

Des interlocuteurs différents, des acteurs complémentaires

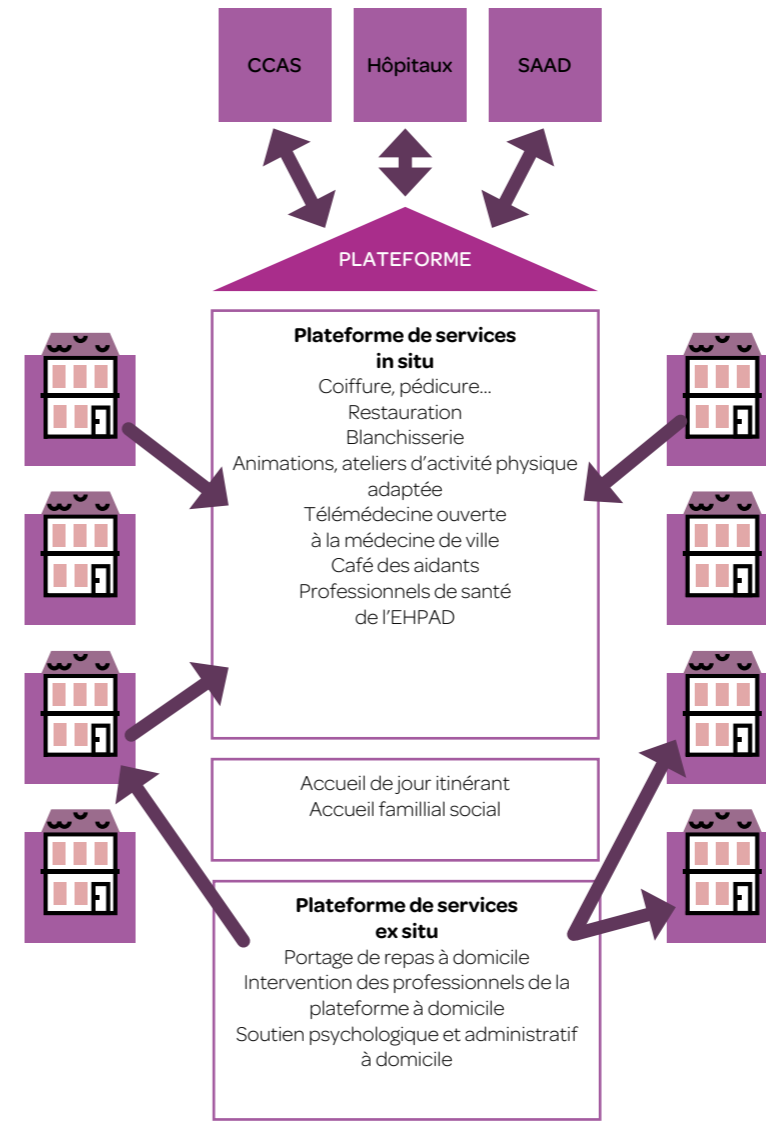
Le maintien à domicile et l'EHPAD ne doivent plus être deux modalités de prise en charge des seniors distinctes et cloisonnées. Pour construire une transition douce entre le domicile et l'EHPAD, il nous faut optimiser la complémentarité entre tous les acteurs.

Si la multiplicité des intervenants à domicile entraîne confusion et difficultés pour les seniors, l'EHPAD est à l'inverse capable d'offrir tous les services souhaités. Il s'agit de l'équipement social et médico-social le mieux réparti géographiquement sur le territoire. Il doit néanmoins être repensé pour devenir une **assise pour les usagers, les aidants et les professionnels du bien vieillir ; un véritable socle de ressources au service de son territoire.** « L'EHPAD de demain » sera un lieu ouvert, véritable **plateforme gérontologique de ressources**, pour ses résidents et pour tous les seniors vivant à proximité.

Pour une plateforme de ressources qui connecte les acteurs du bien vieillir

La plateforme de ressources :

- **Prévient et accompagne la perte d'autonomie** en permettant à chacune et chacun de bénéficier d'un suivi régulier avec les professionnels de santé sur sa situation et son évolution et en anticipant les moments critiques (portage des repas à domicile depuis les services de restauration de l'EHPAD, accès au médecin coordonnateur et aux activités physiques adaptées).
- **Coordonne les soins** en collectant et partageant les informations sur les situations individuelles pour assurer une prise en charge continue (visites médicales groupées des différents professionnels de la dentition/audition/vision...). Le médecin coordonnateur peut être médecin prescripteur pour répondre aux situations de chacun plus efficacement au cœur de l'EHPAD, dans le respect de la liberté de choix des patients.
- **Favorise les rencontres** en permettant un échange entre les résidents et les seniors à domicile afin de rompre l'isolement (solutions de mobilité, accès aux repas, programmes d'animation, ateliers numériques, coiffure, pédicure...).
- **Soulage les aidants** en les soutenant dans les démarches médicales et administratives de leurs proches (formation et aide aux aidants) et en prenant le relais ponctuellement (séjours temporaires et accueil de jour).



1 Les professionnels des EHPAD ont une connaissance fine des besoins de tous les seniors, qu'ils soient résidents ou à domicile. C'est pourquoi nous souhaitons que leur expertise puisse rayonner hors des murs de l'EHPAD pour permettre un réel accompagnement global à domicile et faire de chaque EHPAD la référence du bien vieillir sur son territoire.



NOTRE ACTION

Le projet « Seniors Connect » que nous avons mis en place dans 4 de nos établissements (Epinal, Créhange, Metz et Aulnay-sous-Bois) est une plateforme au cœur du territoire qui propose un accompagnement personnalisé de proximité aux seniors à domicile. C'est un lien de vie pour tous qui prend en charge les besoins quotidiens (restauration, blanchisserie) en renforçant le lien social des plus isolés.

Le projet accompagne actuellement plus de 300 seniors au quotidien en proposant des services à la carte. L'abonnement mensuel de 35€/personne comprend un appui dans l'organisation de la vie quotidienne, dans l'organisation de prestations santé, dans l'adaptation du logement, dans l'organisation de prestations de « confort » (prise de rendez-vous chez le coiffeur...), dans la gestion de situations « critiques » (appel à un serrurier, plombier...).



POUR RELEVER LE DÉFI DU GRAND ÂGE, NOUS PROPOSONS :

1/ La généralisation du surloyer solidaire : des tarifs progressifs adaptés aux revenus des résidents pour mettre fin à un système inégal qui ne profite qu'à ceux qui en ont les moyens.

2/ Des services de qualité qui assurent la prévention de la dépendance dans tous les EHPAD : permettre la mise en place d'animations et d'ateliers d'activités adaptées dans chaque EHPAD, établir une charte à échelle nationale pour définir des critères nutritionnels que pourraient suivre les restaurateurs d'EHPAD, faciliter l'équipement des établissements en matériel de télémédecine et télé expertise pour une meilleure prise en soin.

3/ Faire de l'EHPAD une plateforme de référence et d'accompagnement du bien vieillir sur son territoire en rendant l'EHPAD inclusif : permettre aux seniors à proximité de bénéficier d'une offre de soins et de services élargis et autoriser les salariés des EHPAD à intervenir à domicile pour accompagner tous les seniors, quel que soit leur lieu de résidence.

GroupeSOS
Entreprendre au profit de tous

GROUPE SOS
102C, rue Amelot - 75011 Paris
Tél. 01 58 30 55 55 - info@groupe-sos.org
groupe-sos.org

GROUPE SOS Seniors
47, rue Haute Seille - 57000 Metz
Tél. 03 87 22 21 24 - dg.seniors@groupe-sos.org
groupe-sos.org/seniors